

le 24 novembre 2021



Mesdames, Messieurs - habitant(e)s de Loubens

Dans une première réponse du 06 novembre 2021 concernant la concertation sur le projet de méthanisation agricole dans notre commune, la société *Acceptables Avenirs* (sponsors du projet) nous annonçait un formulaire de notation en fin de semaine suivante, soit le 14 novembre 2021 au plus tard. Bien que cette date n'ait pas été respectée, nous avons maintenant reçu ce document dit de «notation».

Même si nous venons de le dire dans notre précédente communication, pendant la période de la concertation, **nous avons fourni 130 réponses favorables à l'abandon de tout projet**. La société *Acceptable Avenirs* a indiqué pour sa part avoir totalisé 100 réponses sans dire si elles étaient positives ou négatives - ce qui semble très curieux. Nous avons d'ailleurs demandé par courrier à pouvoir consulter ces réponses le 17 novembre 2021, nous n'avons à ce jour aucune réponse.

Pour rappel, **page 15 du document** de la concertation distribué le 15 septembre 2021 il est écrit: «Du 15 juil 2021 au 15 sept recueil de propositions et notation de toutes les propositions». Vu que la concertation se terminait le 15 septembre 2021, la société *Acceptables Avenirs* a laissé croire qu'elle noterait les propositions (sans préciser qui noterait) au fur et à mesure de leur dépôt, mais cela n'a pas été fait et la notation a déjà plus de deux mois de retard.

Pour nous, il est clair que le nombre de réponses pour l'abandon du projet lors de la concertation est largement supérieur à celles favorables à un des projets. De ce fait, il est totalement inutile de procéder à une quelconque notation. Il est tout aussi inutile de continuer à poser les mêmes questions (dans un ordre différent !) pour obtenir la réponse voulue, car cela ne fonctionnera pas.

Étonnamment (et jamais mentionné auparavant), la lettre aux habitant(e)s du 18 novembre 2021, non signée par le porteur de projet, est accompagnée **uniquement sur la version électronique** d'un commentaire: «*Il ne s'agit pas d'un vote mais de qualifier les options du projet selon trois regards : 1. celui des habitants et associations ; 2. celui des élus, institutions et acteurs socio-économiques du territoire ; 3. celui de la faisabilité technique, économique et réglementaire. La notation globale sera la résultante de ces 3 regards qui auront exactement le même poids soit 1/3 de la note*».

Ceci est une insulte aux habitant(e)s de Loubens dont leurs choix ne représenteraient qu'un tiers de la note!

Que vient faire la faisabilité technique, économique et réglementaire dans cette affaire, pour un autre tiers, sans doute aurait-il fallu s'en préoccuper avant ? Les études de faisabilité non effectuées ou dont le résultat est caché démontrent la faiblesse du dossier. **Changer les règles au fur et à mesure de l'avancement du dossier est juste inacceptable**. Les habitant(e)s de la commune seront les seuls concernés par l'augmentation des impôts locaux, la diminution de la valeur de leurs biens immobiliers, tous les dangers pour leur santé et la biodiversité.

L'enfumage dénoncé dans notre précédent courrier se poursuit; le changement des appellations, de l'ordre des propositions originales et l'ajout des trois propositions supplémentaires; ont pour unique objectif de brouiller les pistes. Personne n'y comprend plus rien, sans doute la confusion est-elle le but recherché ?

Nous frisons ici le ridicule et si la préservation du cadre de vie des loubennois(e)s n'en dépendait pas nous pourrions en sourire, nous pensons que l'on se moque vraiment de nous. Tout cela est habillé par une haie (proposition 5), une charte (proposition 6) ainsi que des bandes enherbées et fleuries (proposition 7). Nous sommes tous d'accord il s'agit d'une blague!

Et que dire des termes de la notation : note 0 aucune capacité, note 10 très forte capacité que vient faire le terme capacité là-dedans ? Quelqu'un arrive t-il à comprendre ce mécanisme de notation compliqué et confus ?

Nous apprenons aussi dans la lettre aux habitants que : « *Solagro a montré que la production de biogaz était possible en utilisant des fumiers, des cannes de maïs, des lisiers et des couvertures végétales inter-culturelles obligatoires* » Tenez donc voilà ce que tout le monde appelle des cives (cultures intermédiaires à vocation énergétique) et qui pour rappel ne sont pas limitées en volume au niveau des intrants renommées « *couvertures végétales interculturelles obligatoires* », un peu de sérieux tout de même, d'ailleurs nous pouvons nous demander si le gaz n'est pas appelé « vert » à cause de la couleur verte du maïs qui sert à rentabiliser les méthaniseurs !

Le porteur de projet nous dit aussi chercher des solutions pour assurer la pérennité de son exploitation. Quand on veut se lancer dans un investissement d'un projet à 7 chiffres (soit dans les deux millions d'euros), c'est que l'on a tout sauf des fins de mois difficiles.

La méthanisation est une machine à transformer l'argent public en profits privés et attire des convoitises même si on doit être seul contre le reste des habitants d'une commune. Lorsque l'on appartient à un conseil municipal, l'on est censé représenter l'intérêt de tous, comment dès lors, justifier une lutte pour ses propres intérêts ? Nous pensons que le conflit d'intérêt se précise.

Toujours rien sur le cadastrage du projet déplacé, sur son coût, sa rentabilité, aucune date pour la notation (le temps long continue....) alors que la démocratie a déjà parlé:

75 % de non à la pétition du projet initial - 0 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions lors du vote du conseil municipal de décembre 2020 - au moins 130 réponses pour l'abandon de tout projet lors de la concertation. Avec la notation partagée le but est d'arriver à mettre un 6/10 à un projet qui n'arrive pas à convaincre malgré toutes les manipulations successives et qui reste largement minoritaire, c'est cela la vérité.

Le porteur de projet déclare par ailleurs : « *Une présentation du projet le 10 octobre 2020 a montré la nécessité d'une réflexion collective, cette réflexion a été initiée le 15 juillet 2021...* ». Nous pouvons dire que le 10 octobre 20 et le 15 juillet 21 le porteur de projet a **brillé par son absence**, fuir le débat public n'est-il pas un aveu de faiblesse ? De plus, n'oublions pas que le porteur du projet n'habite pas à proximité des sites proposés.

Nous réaffirmons que le projet initial n'est pas conforme à la réglementation, que le projet déplacé n'est pas conforme au PLU de Loubens. Le porteur de projet reconnaît maintenant que **le projet date de plus de 2 ans soit l'automne 2019**, ce que nous avons toujours affirmé. Le fait que ce projet ait été absent du débat démocratique avant les municipales de 2020 n'est pas le fruit du hasard.

La position du conseil municipal doit être respectée, un tel projet n'est pas envisageable sans acceptabilité sociale et non justifiable pour un porteur de projet n'ayant sur place qu'autour de 25 % d'intrants. Les institutions doivent s'emparer désormais du problème pour sauver le « vivre ensemble » indispensable dans une commune de la taille de Loubens.

Des projets de méthaniseurs ont été rejetés à Verniolle, La Tour du Criou (ex projet de Ludiès), Montégut-Plantaurel et Eaunes. Ne doutons pas que Loubens se rajoutera bientôt à cette liste tant notre détermination est grande à lutter contre un projet à la fois inutile et toxique (pour notre santé, nos économies, notre cadre de vie et nos impôts).

Pour toutes les raisons énoncées, nous invitons tou(te)s les loubennois(es) à ne pas participer à ce simulacre de notation. Les règles ne peuvent être changées en cours de route et les résultats déjà obtenus sont clairs et limpides.